

1699.

M. Philippe Le Bouffart, professeur à
l'Univ. de Liège, auteur de *livres distingués en vers*
de sa prose.

Je vois dans la proposition que
contient votre aimable lettre,
mon cher Ruffenbourg, une
preuve d'amitié à laquelle je
suis extrêmement sensible,
mais que je n'accepterai point
par plus d'une raison. Je
ne suis point gâté à l'édicace,
Et moy non, ma faveur, à moy autorité,
Ami, n'ont pour l'alar et la solidité,
Le poids qui pèseroit une telle entreprise.

(Voll. Nom laurier).

En d. lieu, si vous croyez devoir
didier votre ouvrage à quelqu'un, il
est ^{convenable} à donner qu'il paraisse pour
les auspices d'un personnage

que ses fonctions ou la teneur
 (j'aimerois mieux le dernier) entourée
 de quelque illustration. Nous
 causerons de cela: en attendant,
 je vous renouvelle mes remerciemens
 d'une proposition qui, flattée
 par elle-même, ne pouvoit être
 faite avec plus de grâce. — Dès
 que Justus sera de retour,
 nous prendrons jour pour la
 lecture; je suis très-impatient
 de connaître votre jugement.

Recevez mes salutations bien
 amicales.

Dr. Schroeder

Samedi matin.

2v

Monsieur

Mr. De Ruffenberg,

Chez lui

[Decorative flourish]

[Fragment of handwriting on a torn piece of paper]